

Réf: Dossier N° : 54482

## AVIS DE CONSTITUTION

### SOCIETE « AGRO TRADE »

Siège social : ABIDJAN - YOPOUGON TOIT ROUGE, 300 M DE LA  
 MAIRIE ANNEXE, 01 BP 1840 ABJ 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13 Sept 2018, et enregistrés au CEPICI le 19 Sept 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « AGRO TRADE » .

Objet: Achat et vente de marchandises non prohibées ; La commercialisation de matières premières agricoles ; Le commerce général ; l'import-export. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - YOPOUGON TOIT ROUGE, 300 M DE LA MAIRIE ANNEXE, 01 BP 1840 ABJ 01

GERANT: Monsieur GBOCHO N'CHO FULGENCE HERMANN.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-24638 du 19/09/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°22180 du 19/09/2018

**Pour Avis**

**Le CEPICI**

